Mis en ligne le 1er mars 2023,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20230228-2-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-02-2023
Publication le : 28-02-2023

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Conseil municipal – Séance du 23 février 2023

Nombre de membres au Conseil Municipal : 26

qui ont pris part à la délibération : 23

Date de convocation : 17 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Clotilde BERTHIER, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Roberto PASERO, Julie LADRET, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Monsieur Jean-François RIMET-MEILLE donnant pouvoir à Madame Clotilde BERTHIER, Monsieur Didier DEMCZUK donnant pouvoir à Monsieur Gérald CANTOURNET.

Madame Clotilde BERTHIER est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-7.1-019

**Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2022**

Monsieur l'Adjoint en charge de l'Urbanisme et de l'Aménagement durable du territoire, rappelle à l'assemblée que l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Les acquisitions, échanges et cessions réalisés au cours de l'année 2022 sont les suivants :

**Acquisitions** :

- Acte notarié du 30 mai 2022 - Acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné d'un bien immobilier sis 1 rue de Parménie, parcelle AR 210, pour un montant de 20 672 €.

**Echange :**

- Acte notarié du 19 décembre 2022 - Echange entre la SEMCODA et la Commune de Tullins des parcelles AN 506 de 187 m² au lieu-dit boulevard Michel Perret (propriété de la SEMCODA) et AN 474 de 531 m² au lieu-dit Contamine Nord (propriété de la Commune de Tullins).

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20230228-2-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-02-2023
Publication le : 28-02-2023

**Cessions** :

- Acte notarié du 19 décembre 2022 - Vente de gré à gré selon l'avis des Domaines de la parcelle AK 623 de 2 796 m² au lieu-dit la Révolaz, moyennant un prix de 97 860 € au profit de la société EUR-OHM ;
- Acte notarié du 19 décembre 2022 - Vente après adjudication publique du tènement immobilier cadastré AM 638 de 1 367 m² (ancien corps de ferme), secteur La Combe, moyennant un prix de 205 950 € au profit de Monsieur Nassim Yanis AIT OUARET.

**Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Prendre acte** du Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2022.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 27 février 2023
Le Maire,

